

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/44

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. BREZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 mai 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. DUFOURNEAU Gaël, Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, Mme MASSY Valérie (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. MOURNETAS Yannick, M. DÉTRÉ Adrien, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier, M. DE JESUS Nicolas, M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, Mme LAPLAUD Catherine, M. EVRARD Julien.

SECRETAIRE : M. DELOMENIE Bernard

Objet : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Exposé :

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A,

Vu les articles 346 à 346 A de l'annexe III du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 08 décembre 2017, portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres,

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **créer** une Commission Intercommunale des Impôts Directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 mai 2026.

Le Président,
Alain BREZAUDY

